



Possibilité de refus d'usufruit

Par **Lapierre Florence**, le **23/12/2016** à **20:10**

Bonsoir,

Mon père vient de décéder.

Ma belle mere et moi avons presque le même age.

Mon père lui laisse la plus grande quotité entre époux.

Donc elle a 1/4 de la succession (elle a eut 2 filles avec mon père, nous sommes donc 3 filles)+ le reste en usufruit.

Elle souhaite me laisser son usufruit sur un appartement dans lequel je vis depuis 30 ans et qui fait partie de la succession.

À t elle le droit de refuser juste cet usufruit tout en gardant l'usufruit sur tout le reste?

De façon à ce que nous fassions toutes les 4 un partage équitable et que je puisse sortir de la succession ?

Merci de votre aide.